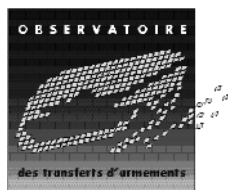


En partenariat avec :

**HANDICAP  
INTERNATIONAL**  
*Vivre debout*



# SOUS-MUNITIONS : DES MINES ANTIPERSONNEL QUI NE DISENT PAS LEUR NOM

**Campagne pour l'interdiction des bombes à sous-munitions**

**Participez à la campagne en envoyant dès aujourd'hui vos cartes postales aux décideurs**

## Avec le soutien de :

CANVA (Coordination de l'action non-violente de l'arche) > CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement) > Ligue des droits de l'Homme > MAN (Mouvement pour une alternative non-violente) > Mouvement de l'objection de conscience > Mouvement de la paix > RITIMO (Réseau des centres de documentation pour le développement et la solidarité internationale) > Secours Catholique - Caritas France > Union syndicale Solidaires

En lien avec : **contrôlez les armes**  
Plate-forme française

## POURQUOI CETTE CAMPAGNE ?

Alors qu'une prise de conscience internationale sans précédent (grâce à la campagne contre les mines<sup>(1)</sup>) a permis d'aboutir à un traité d'interdiction des mines antipersonnel, les derniers conflits ont démontré qu'un autre fléau menace aujourd'hui les populations civiles : les bombes à sous-munitions. En effet, durant les trois derniers conflits majeurs, la guerre du Kosovo (1999), l'intervention militaire en Afghanistan (2001-2002) et la guerre en Irak (2003), plusieurs millions de sous-munitions ont été déversés.

Disséminées au hasard de leur largage, ces armes sont responsables d'une véritable hécatombe parmi les civils, tant pendant, qu'après le conflit, où celles qui n'ont pas explosé à l'impact se transforment en véritables mines antipersonnel.

Or, selon les règles du droit international humanitaire<sup>(2)</sup>, les opérations menées pendant les guerres ne doivent jamais viser intentionnellement les populations civiles. Les moyens employés doivent être utilisés de façon discriminante (c'est-à-dire en distinguant les civils des cibles militaires) et non disproportionnée par rapport aux menaces identifiées.

Bien que le danger humanitaire des sous-munitions soit largement reconnu, aucune réglementation n'a été mise en place. Des discussions sont pourtant en cours dans un certain nombre de forums internationaux, notamment au sein des Nations unies. La France et l'Union européenne ont leur rôle à jouer pour aller plus loin et faire respecter le droit international. Alors que les forces militaires continuent à utiliser les bombes à sous-munitions lors de leurs interventions et les entreprises à en produire, il est urgent de se mobiliser et de pousser les Etats à interdire la production, l'utilisation et le transfert de ces armes.

## LES BOMBES À SOUS-MUNITIONS : UNE DOUBLE MENACE POUR LES CIVILS

Un conteneur principal est largué depuis un avion ou par voie terrestre. Il s'ouvre en l'air et éjecte entre une dizaine et plusieurs centaines de bombes de faible dimension (grenades, mines...). Elles se dispersent alors sur une large zone pour exploser en principe à l'impact. Par nature, cette arme représente une double menace pour les civils. Elle est capable de couvrir une surface très large, allant de plusieurs terrains de foot jusqu'à quelques centaines d'hectares<sup>(3)</sup>. Comment les Etats peuvent-ils garantir que des populations civiles ne seront pas touchées ? De plus, 5 à 30 % des sous-munitions n'explosent pas à l'impact ; elles restent sur le terrain et se transforment alors en véritables mines antipersonnel, susceptibles d'exploser au moindre contact. Ce taux d'échec est connu des armées et semble même être pris en compte dans les stratégies militaires.

Par exemple, lors de la guerre contre l'Irak (2004), 13 000 bombes, contenant près de 2 millions de sous-munitions, ont été larguées par la coalition anglo-américaine. Si l'on considère le taux d'échec de 5 %, il resterait sur le terrain 90 000 sous-munitions prêtes à exploser.



## LE DROIT BAFOUÉ

Le manque de précision du ciblage des sous-munitions constitue un danger direct pour les populations civiles et se révèle contraire au principe de discrimination posé par les conventions de Genève<sup>(4)</sup>. Dans la mesure où elles sont disséminées sur une large surface, il est impossible de faire la distinction entre cibles militaires et infrastructures civiles. Quant à celles qui n'ont pas explosé lors de l'impact, non seulement elles peuvent tuer et mutiler les civils au moindre contact, mais elles ont également de graves conséquences socio-économiques sur les populations vivant dans des zones polluées par leur présence. Les sous-munitions empêchent, longtemps après le conflit, l'accès aux infrastructures (écoles, routes, etc.) et aux points vitaux (puits, mares...), la culture des terres, dans des pays où l'agriculture est indispensable à la survie des communautés. Enfin, ces dernières prennent parfois des risques inconsidérés en tentant de récupérer les matériaux qui les composent (ferraille, etc.).

*Entre mars et juin 1999, l'OTAN<sup>(5)</sup> aurait largué, en Yougoslavie, 1 765 bombes contenant plus de 295 000 sous-munitions, causant la mort de près de 150 civils, soit entre 18 et 30 % des victimes civiles du conflit (alors même que les sous-munitions ne représentent que 7 % des bombes utilisées).*

1. International Campaign to Ban Landmines : [www.icbl.org](http://www.icbl.org)

2. Cf. Note n° 4.

3. Selon une étude menée par Human Rights watch, de Janvier 2004.

4. Les 4 Conventions de Genève de 1949 et leurs 2 Protocoles additionnels régissent le droit international humanitaire : ils les règles à respecter en situation de conflits.

5. Selon une étude de Human Rights Watch, "Cluster Munitions : toward a global solution", Janvier 2004.

## DES DISCUSSIONS QUI N'ABOUTISSENT PAS...

D'autres types d'armes, telles que les mines antipersonnel<sup>(6)</sup> ont déjà fait l'objet de conventions d'interdiction, pour des raisons humanitaires. Mais en ce qui concerne les bombes à sous-munitions, rien ne bouge. Pourtant, dès 1976, un groupe de 13 Etats<sup>(7)</sup> avait demandé leur interdiction. Récemment, le Sénat australien, les parlements du Danemark et de la Norvège, et fin 2004, le Parlement européen, ont tous souligné le danger représenté par ces armes. Le Parlement allemand et le Sénat italien se saisissent à leur tour du problème. En France, une proposition de loi<sup>(8)</sup> a été déposée, mais n'a pour l'instant pas été suivie d'effet. Dans le cadre de la Convention de l'ONU sur certaines armes classiques<sup>(9)</sup>, les Etats s'accordent à reconnaître les conséquences humanitaires inacceptables des sous-munitions, sans pour autant avoir pris à ce jour les décisions urgentes qui s'imposent, en dépit des efforts de sensibilisation des ONG<sup>(10)</sup>. Il est urgent d'obtenir l'interdiction de production, d'utilisation et de transfert des systèmes à sous-munitions par l'adoption d'un accord international et, entre temps, par la mise en place de politiques nationales exemplaires.

## LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES

Les entreprises doivent également s'engager et cesser la production et l'exportation des sous-munitions. L'opacité entourant le commerce des armes est encore plus flagrante en ce qui concerne ces bombes décriées. Les informations sur les "systèmes à sous-munitions<sup>(11)</sup>" fournies par les armées sont fort succinctes ; les Etats prétendent souvent haut et fort qu'ils finiront par abandonner leur utilisation, d'ores et déjà officiellement en déclin. Pourtant, les entreprises françaises, comme européennes, continuent à proposer toute la panoplie des bombes à sous-munitions dans leurs catalogues. De plus, l'industrie française de l'armement s'étant fortement restructurée et européanisée ces dernières années, il est difficile d'identifier toutes les entreprises concernées. Néanmoins, en France, trois principales entreprises de l'armement sont impliquées dans la fabrication et la commercialisation des sous-munitions : Giat Industries, Thalès (via notamment Thomson-Brand Armement) et EADS (via notamment Matra-Armement, MBDA et Alkan)<sup>(12)</sup>.

*Quelques exemples de systèmes à sous-munitions de fabrication française "en service dans plusieurs armées", donc exportés par la France<sup>(13)</sup> :*

- Le système MLRS<sup>(14)</sup>, programme européen sous licence des Etats-Unis, co-produit par l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni : système de roquettes contenant 644 sous-munitions.
- La bombe Belouga, officiellement retirée du service en France, mais dont 70 % des exemplaires produits par Matra ont été exportés...
- Les roquettes à sous-munitions de TDA en service dans les forces armées de 55 pays occidentaux ;
- Les lances-grenades Alkan 530 à sous-munitions qui équipent par exemple les avions de combat de l'armée de l'air argentine.

6. Ainsi que les armes incendiaires, et les armes à lasers aveuglants, régies par des protocoles spécifiques, conclu dans le cadre de la convention des Nations unies sur certaines armes classiques de 1980.

7. Lesquels ???

8. La proposition de loi n° 1821 a été déposée par M. Rochebloine, le 22/09/2004 à l'Assemblée nationale.

9. Convention onusienne de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou frappant sans discrimination.

10. La CMC participe en effet aux discussions onusiennes depuis plusieurs années et alerte les Etats sur les conséquences désastreuses des sous-munitions.

11. L'expression "systèmes à sous-munitions" prend également en compte les systèmes de lancement, les composants (poudres, électroniques de guidage, mécanismes d'autodestruction ou de désactivation...) ou encore les chaînes de fabrication.

12. Cf. l'étude réalisée par l'Observatoire des transferts d'armements / CDRPC en avril 2005 ([www.obsarm.org](http://www.obsarm.org)).

13. Informations extraites d'une recherche conduite par l'Observatoire des transferts d'armements, avril 2005.

14. Ou "orgue de Staline".

## OBJECTIFS DE LA CAMPAGNE

**Cette campagne vise à interdire la production, l'utilisation et le transfert des bombes à sous-munitions.**

**A cette fin, nous demandons :**

**Au Président du Conseil de l'Union européenne :**

- > **D'interdire la production, l'utilisation et le transfert des bombes à sous-munitions ;**
- > **D'ouvrir des négociations sur un accord international visant à interdire les bombes à sous-munitions ;**
- > **De veiller à ce que les troupes européennes n'utilisent pas de sous-munitions dans leurs opérations militaires.**

**Au Président de la République :**

- > **D'interdire la production, l'utilisation et le transfert des armes à sous-munitions ;**
- > **De se positionner en faveur d'un accord international sur la question ;**
- > **De veiller à la destruction des stocks français de sous-munitions.**

**Aux députés français :**

**De soutenir toute initiative visant à interdire la production, l'utilisation et le transfert des bombes à sous-munitions.**

## MODE D'EMPLOI

**1. Signez et faites signer les cartes postales par votre entourage puis envoyez-les au président du Conseil de l'Union européenne, au président de la République, ainsi qu'au (à la) député(e) de votre circonscription.**

**2. Retournez le bulletin de participation à Agir ici, afin que nous puissions évaluer le nombre de participants et vous transmettre les résultats de la campagne.**

**3. Commandez des documents de campagne et diffusez-les autour de vous.**

**Ajoutez votre voix à celles de milliers d'autres citoyens et aidez-nous à faire pression efficacement sur les décideurs lors de nos prochaines rencontres !**

## L'AMPLEUR DU DRAME<sup>(15)</sup>

- **33** pays (dont la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni, mais aussi, la Russie, les Etats-Unis...) produisent au moins **208** modèles de bombes à sous-munitions.
- **57** pays stockent aujourd'hui des sous-munitions : 5 pays africains, 5 américains, 7 en Asie, 22 Etats européens (dont la France), 7 pays de l'ex-URSS, et 11 au Moyen-Orient.
- Au moins **11** Etats (dont la France) ont déjà utilisé des sous-munitions, dans **16** pays (Afghanistan, Albanie, Arabie Saoudite, Bosnie, Cambodge, Erythrée, Ethiopie, Irak, Kosovo, Koweït, Laos, Liban, Soudan, Tchad, Tchétchénie, Vietnam).

*Mahmoud a 29 ans. Il est marié et père de 2 jeunes enfants. Son quartier à Bagdad a été la cible de bombardements pendant la dernière guerre et le danger des sous-munitions y est omniprésent. On en trouve des centaines, les accidents sont nombreux et impliquent souvent des enfants. Mahmoud n'a pas voulu rester les bras croisés. Bien que conscient du danger, il a décidé de ramasser les sous-munitions pour les rassembler en petit tas et les signaler en les surmontant d'un drapeau. Un jour, Mahmoud a trébuché alors qu'il tenait une sous-munition. L'engin a explosé et lui a arraché la main. Témoignage recueilli à Bagdad, en Irak, par l'équipe de Handicap international, en juillet 2003.*

## LA SOCIÉTÉ CIVILE AU NORD COMME AU SUD SE MOBILISE

Face à l'immobilisme des gouvernements et au danger que représentent ces armes, les ONG qui ont, il y a quelques années, réussi à obtenir l'adoption du traité d'Ottawa contre les mines antipersonnel, ont créé en novembre 2003 la Coalition mondiale contre les sous-munitions<sup>(16)</sup> (CMC). Cette coalition a lancé un appel pour que cesse l'utilisation de ces armes, aujourd'hui soutenu par plus de 150 organisations dans une cinquantaine de pays. C'est en lien avec cette action mondiale que s'inscrit la présente campagne.

## LA PYRAMIDE DE CHAUSSURES

Handicap International, déjà mobilisé depuis de nombreuses années dans le combat contre les mines antipersonnel, poursuit sa lutte contre les sous-munitions aux conséquences tout aussi désastreuses pour les populations civiles. Moment clé de cette mobilisation, les Pyramides de chaussures seront organisées le **8 octobre** prochain dans près de 40 villes de France. Pour venir manifester votre solidarité avec les victimes de ces engins et signifier aux décideurs votre volonté citoyenne d'en finir avec ces armes, rendez-vous à la pyramide la plus proche de chez vous ! Pour en savoir plus : [www.handicap-international.org](http://www.handicap-international.org).

15. Selon une étude de Human Rights Watch, "Cluster Munitions : toward a global solution", Janvier 2004. Cf. <http://hrw.org/wr2k4/12.htm>

16. Cluster Munition Coalition : [www.stopclustermunitions.org](http://www.stopclustermunitions.org)

### Bibliographie

- Brochure Handicap international "les systèmes d'armes à sous-munitions", Août 2003, téléchargeable à : <http://www.handicap-international.org/esperanza/site/onglet4/chapitre1/uxo.asp>
- Human Rights Watch. "Erreur de cible : la conduite de la guerre et les victimes civiles en Irak : résumé et recommandations". New York : Human Rights Watch, 2003. 12 p. Cf. [http://hrw.org/french/reports/2003/usa1203/irak121203\\_resume.pdf](http://hrw.org/french/reports/2003/usa1203/irak121203_resume.pdf)
- Centre International de la Croix-Rouge "Bombes à dispersion et mines terrestres au Kosovo, les pièges explosifs de l'après-guerre". Genève : Centre International de la Croix-Rouge, 2001. 46 p. Cf. [www.icrc.org/Web/fre/sitefre0.nsf/htmlall/p0780/\\$File/ICRC\\_001\\_0780.PDF](http://www.icrc.org/Web/fre/sitefre0.nsf/htmlall/p0780/$File/ICRC_001_0780.PDF)
- Etude de Human Rights Watch, "Cluster Munitions : toward a global solution", Janvier 2004. Cf. <http://hrw.org/wr2k4/12.htm> (uniquement disponible en anglais).

### Contacts

- Agir ici : [www.agirici.org](http://www.agirici.org)
- CMC (Site prêt en juin 2005) : [www.stopclustermunitions.org](http://www.stopclustermunitions.org)
- Convention de l'ONU sur certaines armes classiques : <http://disarmament.un.org:8080/ccw/>
- Control arms : [www.controlarms.org/](http://www.controlarms.org/) La plateforme française "Contrôle les armes" est composée de : Agir ici, Amnesty international, le CCFD, la CANVA, Justice et Paix, la LDH, Médecins du Monde, l'Observatoire des transferts d'armements, Pax Christi, le réseau Foi et Justice, et le Secours Catholique.
- Handicap International : [www.sousmunitions.org](http://www.sousmunitions.org) et [www.handicap-international.org](http://www.handicap-international.org)
- Observatoire des Transferts d'armements : [www.obsarm.org](http://www.obsarm.org)

## À VOUS D'AGIR !

**Aujourd'hui, 2,4 milliards de personnes vivent avec moins de 2 dollars par jour. Plus d'1 milliard sont privées d'eau potable. 840 millions souffrent de la faim. Pendant ce temps, 120 personnes s'accaparent plus de 474 milliards de dollars.**

**Ça vous révolte ?**

**Nous aussi. Pour lutter efficacement contre les injustices, Agir ici s'engage à :**

- > Informer et mobiliser les citoyens.
- > Faire pression sur les décideurs.
- > Proposer des solutions concrètes.

**Construire un monde juste et solidaire, c'est possible. Passez à l'acte. Maintenant.**

[www.agirici.org](http://www.agirici.org)

Agir ici est une association citoyenne qui lutte contre les injustices mondiales en proposant des solutions concrètes et durables.

Agir ici est membre observateur d'Oxfam International.

### Sommaire

Les sous-munitions : une double menace pour les civils ...	2
Une double responsabilité .....	3
Une mobilisation internationale .....	4

Diffusé par :

